

# Extrait standard des tarifs <sup>(1)</sup>

LISTE DES SERVICES	PRIX EN EUROS
> Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS)	GRATUIT <sup>(2)</sup>
> Abonnement à des produits offrant des alertes par SMS sur la situation du compte	1,25 €/mois 15,00 €/an
> Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) <sup>(3)</sup>	43,50 €/an
> Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) <sup>(3)</sup>	43,50 €/an
> Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) <sup>(3)</sup>	33,00 €/an
> Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	3 retraits gratuits/mois 1,00 € à compter du 4 <sup>e</sup>
• Avec « L'Autre Carte »	1,00 € à partir du 1 <sup>er</sup> retrait
• Avec Gold, Visa Premier, World Elite ou Infinite	GRATUIT
> Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	En agence : 3,90 €/opération Sur Internet : GRATUIT
> Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
> Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
> Courrier d'information 1 <sup>er</sup> prélèvement	GRATUIT
> Commission d'intervention	8,00 €/opération Plafond journalier 24,00 € Plafond mensuel 80,00 €
> Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (SécuriCOMPTE)	2,00 €/mois par compte 24,00 €/an par compte
> Tenue de compte	1,00 €/mois 12,00 €/an

Les services inclus dans le Compte à Composer (selon module souscrit) sont indiqués par le logo CAC ●

Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D 312-5 du code monétaire et financier ●

Services bancaires de base ▲ : L'ouverture, la tenue et la clôture du compte ; Un changement d'adresse par an ; La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire ; La domiciliation de virements bancaires ; L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ; L'encaissement de chèques et de virements bancaires ; Les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance ; Des moyens de consultation à distance du solde du compte ; Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte ; Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne ; Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services ; La réalisation des opérations de caisse.

(1) Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet, un extrait standard des tarifs. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants. Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences et sur Internet : [www.ca-franche-comte.fr](http://www.ca-franche-comte.fr)

(2) Hors coût de votre fournisseur d'accès Internet ou opérateur téléphonique.

(3) Cartes de débit : sont considérées comme des cartes de débit :

- les cartes à débit immédiat
- les cartes à autorisation systématique Les opérations de paiement sont débitées sur le même compte support dans un délai maximal de 48h.
- les cartes à débit différé, qui portent désormais la mention " crédit ".

Les opérations de paiement effectuées bénéficient d'un différé de paiement, sans frais d'intérêt, et sont prélevées mensuellement sur le compte support.